

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2013/2014**

Mesdames, Messieurs,

Comme l'an dernier à cette tribune, nous allons vous présenter un rapport d'activités à trois voix. Conformément à la méthode de travail collégiale instaurée depuis maintenant deux saisons, j'ai beaucoup de plaisir à vous présenter une première partie en ma qualité de secrétaire de la fédération, et je passerai la main ensuite à mes deux collègues vices présidents, Christophe BOUYER et Daniel RENOLLEAU, qui vont me succéder pour présenter plus particulièrement le bilan de missions sur lesquelles ils se sont investis.

Ce bilan, que les statuts nous conduisent à vous présenter sur la dernière année cynégétique écoulée, nous replongera dans la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, vous permettra de juger de la continuité des activités fédérales et des premiers résultats de la politique impulsée par les élus de la fédération.

Je vais donc commencer par évoquer la gestion cynégétique.

### **LA GESTION CYNEGETIQUE**

Cette gestion se fonde sur un travail quotidien d'inventaire et de mise en œuvre d'actions susceptibles d'améliorer la qualité des territoires de chasse.

#### **1 L'amélioration de la qualité des territoires**

Les printemps se suivent et ne se ressemblent pas. Après la catastrophe de 2013, le millésime 2014 aura été beaucoup plus intéressant pour la reproduction du gibier, en particulier pour la petite faune sédentaire de plaine.

Vous savez que dans le même temps nous avons pris en compte la volonté exprimée par une majorité d'entre vous de conserver l'initiative des PMA perdrix et faisans et des limitations d'horaires de chasse dans les règlements intérieurs des ACCA.

Le développement d'un projet de réintroduction de perdrix grises engagé depuis deux ans par les ACCA d'ANNEZAY, CHERVETTES et SAINT LAURENT DE LA BARRIERE, ainsi que les chasses privées de Messieurs DALLE et GEMON reste encore embryonnaire mais trouvera probablement un nouvel élan si la météo reste une seconde année de suite favorable à l'espèce.

Des contrats de gestion en faveur du faisan ont aussi vu le jour sur les ACCA de SAINT SAVINIEN, de TAILLEBOURG, d'ARCHINGEAY et d'ECOYEUX.

La perdrix rouge est toujours pour nous un sujet de préoccupation au travers du développement de la souche « La Royale ». La production d'oiseaux de qualité avec les élevages conventionnés des époux HOUSSINEAUX et FRADIN a représenté l'an dernier plus de 15 000 oiseaux.

Nous pouvons regretter que cette production ne profite pas davantage aux territoires de la Charente Maritime, car les ACCA qui en ont lâchées ont pu constater la qualité des oiseaux, que ce soit en

taux de survie des jeunes ou en qualité cynégétique. « La Royale » ne se laisse pas tirer facilement, et je parle bien sûr de perdrix.

La saison écoulée a aussi été marquée par le lancement d'un réseau de référents piégeage. Piéger est une activité indispensable à toute politique en faveur du petit gibier, mais le constat que nous avons dressé il y a deux ans était que les nouveaux piégeurs étaient le plus souvent livrés à eux-mêmes. Sans assistance technique et matérielle, ils avaient tendance à abandonner un peu vite et nous étions face à un défi : organiser leur accompagnement et développer le piégeage sur un maximum de communes.

Après une phase d'information sur les motivations de ce réseau auprès des responsables d'ACCA, nous avons signé avec l'AGRP le lancement de l'opération le 15 mars 2014 à la chambre d'agriculture à SAINTES. Le service technique de la fédération a fourni un important travail de prospection et les résultats ne se sont pas fait attendre.

Nous avons pu recruter au moins un référent par secteur de gestion, sauf dans le secteur Q.

Pas moins de 19 réunions de secteur ont permis de rassembler 53% des piégeurs en activité, dont le nombre a été porté de 472 à 1504 sur tout le département.

Chaque référent a reçu une dotation en matériel de piégeage par la fédération pour un montant total qui a représenté près de 8200€.

Les référents sont intervenus en démonstration sur 51 territoires, et ils ont participé à une campagne de piégeage de la fouine dans le cadre d'un protocole scientifique dont le bilan sera évoqué tout à l'heure par notre président.

La fédération a aussi maintenu ses efforts pour promouvoir d'autres techniques de lutte contre les prédateurs du petit gibier et en particulier le renard. Il s'en est encore prélevé 921 au fusil lors de la saison de chasse 2013/2014. Les IKA réalisés lors des comptages de nuit montrent aussi qu'il y a en moyenne départementale 0,41 renard par kilomètre éclairé, ce qui est caractéristique d'une population abondante. Les différences d'indice entre les secteurs sont aussi pour nous une donnée importante qui traduit la dynamique de gestion du petit gibier. L'évolution de l'IKA renard est souvent en corrélation avec l'IKA du lièvre et les indices de présence de perdrix et de faisans que vous pouvez observer sur vos territoires.

Nous pouvons aussi nous féliciter de l'essor du tir d'été du renard depuis que la fédération a lancé des formations sur ce thème et que la réglementation a évolué pour favoriser cette technique de chasse.

Un autre débat nous a bien occupés au printemps dernier avec la demande de la chambre d'agriculture de faire classer nuisible le pigeon ramier sur l'ensemble du département.

A l'appui de cette demande, une enquête dégâts initiée par la chambre avait mis en évidence des pertes de récoltes importantes dont nous ne discutons pas la réalité. Là où la fédération a marqué son désaccord, c'est sur le fait que la totalité de ces dégâts, estimés à un million d'euros sur le département, soit trois fois plus que les dégâts de grand gibier, n'avait pas à être mise sur le dos du seul pigeon ramier. Des pigeons sédentaires ont en effet leur part de responsabilité, et nous avons

pu être entendus de Madame la préfète pour que le classement nuisible de la palombe reste limité aux 27 communes où les dégâts pouvaient leur être réellement imputables.

Cette affaire a aussi été l'occasion de vous rappeler l'intérêt des opérations de destruction à tir des corvidés à mener au printemps pour que les tirs jouent pleinement leur rôle d'effarouchement des pigeons aux abords des semis.

Evoquer la qualité des territoires m'amène à vous rendre compte du succès des évolutions apportées à l'instruction des demandes de changement de réserves. Nous avons convenu d'avancer au 20 avril l'identification des projets pour permettre un traitement satisfaisant des dossiers avec notre sous traitant, la société rochelaise 2D3D. Nous attendons désormais de disposer de la dernière version du cadastre numérisé de la part du Conseil Général, enfin disons plutôt du Département, pour continuer à développer ce service particulier aux adhérents territoriaux.

Au final, dans le respect du calendrier de traitement des dossiers fixé par la DDTM, 45 arrêtés de modification de réserves ont été signés et 40 cartes sur grand format ont été éditées pour permettre aux ACCA concernées de disposer d'un plan de leur territoire imprimé sur un support inamovible.

Quelques chiffres méritent aussi d'être portés à votre connaissance en matière de contrats proposés pour le développement des jachères et autres couverts favorables au gibier.

176 contrats ont été souscrits, contre 179 la saison précédente, répartis de façon presque égalitaire entre des parcelles PAC et des parcelles hors PAC.

Cela représente 91 territoires de chasse et 118 exploitations agricoles, soit 14 de plus que l'année précédente. Les contrats inter-cultures atteignent 99 hectares alors que les contrats culture ont représenté 102hectares et les contrats jachères 100hectares. La fédération, comme ses homologues du Poitou-Charentes, bénéficie d'un soutien financier de la Région pour développer ces contrats, signes qu'ils s'inscrivent « dans une logique d'excellence environnementale », comme ils disent à POITIERS.

Sans aide extérieure, la fédération a aussi financé directement 24 projets d'aménagements de territoires présentés par des ACCA au cours de la saison 2013/2014. C'est ici l'occasion de rappeler que le taux de subvention est de l'ordre de 40 à 50%, et que chaque dossier est instruit par le technicien avec l'avis de l'administrateur du secteur, et que le conseil fédéral statue en fin d'année cynégétique.

De façon parfois plus discrète mais toujours efficace, la fédération appuie les projets de plantation de haies dans le cadre du comité EVA mis en place par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture.

Bien sûr, il se plante de moins en moins de haies dans le cadre de projets spécifiques des ACCA. Depuis quatorze ans que cette convention existe, les chasseurs ont ainsi planté plus de 35 kilomètres de haies en Charente Maritime. Notre participation à ce comité départemental est un signe de la reconnaissance de notre fédération en tant qu'association de défense de l'environnement.

Je prends d'ailleurs à ce stade plaisir à rappeler que notre agrément d'association de protection de l'environnement nous vaut de siéger à la commission départementale d'aménagement foncier et que nous attendons désormais d'être aussi conviés aux réunions de la commission en charge de l'avenir des espaces agricoles.

Cette casquette verte de la fédération a aussi un peu son revers quand on se penche sur l'épineux dossier du remplissage des mares de tonnes.

Faisant valoir une impossibilité réglementaire de reconduire les autorisations temporaires de remplissage, la DDTM nous a poussés à nous engager dans une procédure lourde pour le compte de 730 mares cynégétiques qu'elle avait identifiées depuis que la chasse de nuit a été légalisée en 2001.

En plus d'un rôle de mandataire des propriétaires concernés, la fédération a dû financer une étude d'incidence globale auprès de l'UNIMA. Il aura fallu plusieurs mois de travail, 4 réunions d'informations et 35 000€ de frais d'étude, pour aboutir à un document d'incidence qui a vocation à être soumis à enquête publique. Le cadre de mon intervention ne me permet pas d'aller plus loin, sauf à vous dire que nous avons eu la surprise de voir cette même DDTM nous dire l'an dernier que nous pouvions tout de même remplir les mares sans autorisation individuelle, comme quoi l'interprétation de la réglementation peut parfois être fluctuante. La bonne pluviométrie enregistrée en 2014 a peut-être aussi pesé dans cette volte-face. Sachez simplement que la Charente Maritime est pour le moins un département pilote où l'Administration ose à l'égard des chasseurs de gibier d'eau beaucoup de choses qui n'existent pas encore ailleurs.

## **2 Le suivi de la faune sauvage**

Ce suivi passe par la connaissance des tableaux de chasse et toute l'activité de comptage ou de suivi des causes de mortalité anormales du gibier.

2013/2014 aura été la treizième année de pratique du carnet de prélèvement individuel. Une année de transition du fait de la mise en place d'un tableau de saisie communal qui a été expérimenté pour alléger le temps consacré à la saisie individuelle des carnets par les agents de la fédération. Vous savez qu'en orientant leurs activités et celles du service technique vers le terrain et le développement de la politique en faveur du petit gibier, il nous a fallu dégager du temps. Nous préférons en effet voir le personnel mobilisé auprès de vous plutôt que vissé quinze jours durant derrière un écran d'ordinateur.

Vous avez largement entendu cette évolution puisque pas moins de 289 bilans communaux ont été complétés par vos soins et transmis à la fédération. L'occasion de vous remercier une fois de plus pour votre contribution. Cette première expérience a aussi permis de perfectionner le document, à la fois en le simplifiant et en mettant à disposition de ceux qui le souhaitent une possibilité de saisie dans un espace dédié et sécurisé de notre site internet.

Les chasseurs de tonne ont sur cette saisie en ligne ouvert la voie et je rappelle ici que la fédération n'oblige personne à adopter cette nouvelle procédure mais souhaite simplement offrir le choix entre la saisie en ligne et la restitution des carnets de tonne. Notons que 786 carnets ont pu être exploités sur la saison 2013/2014, ce qui traduit une belle progression par rapport à 2012 où il nous en manquait encore près d'un sur deux. Si tout le monde n'a pas saisi, tout le monde a compris l'intérêt de cette autodiscipline dans la récupération des données.

Vous savez que nous essayons depuis l'an dernier de faire coïncider l'effort de récupération des carnets individuels de prélèvement avec celui du carnet bécasse national, car il faut absolument harmoniser le calendrier de gestion et assurer l'égalité de traitement des chasseurs face à ces outils qui peuvent aussi s'avérer contraignants à utiliser. C'est la raison pour laquelle les ACCA et les

chasses privées sont au cœur de ce dispositif de récupération. Un chiffre à relever en passant : le taux de récupération des carnets bécasse a atteint en 2013/2014 64,85%. Chiffre à la fois encourageant, et incontestable puisque c'est le CNB lui-même qui a souhaité analyser le retour des carnets.

Le suivi des principales espèces gibier s'en trouve aussi fondé sur les suivis nocturnes réalisés sur tout le département.

Avec un IKA lièvre départemental qui est passé de 5,10 en 2013 à 4,56 en 2014, et vient de remonter à 5,56. Nous pouvons être satisfaits car cela démontre une viabilité des populations, et la capacité des chasseurs à gérer durablement la ressource. Même si chaque secteur a ses spécificités, nous avons, grâce au suivi réalisé sur 483 kilomètres annuellement, des informations utiles à la prise de décision.

Nous avons par endroit eu à connaître des litiges pour des dégâts de lièvres sur semis de tournesols qui nous inquiètent sur les conséquences que peuvent avoir certaines réponses des tribunaux.

Quand un juge retient que l'ACCA avait droit à 2 lièvres par chasseur et par an et que moins de la moitié des sociétaires ont atteint ce quota, il n'y a qu'un pas à franchir pour considérer que l'ACCA est fautive et doit indemniser tous les dégâts. Parce que le lièvre est aussi un indicateur de biodiversité et que l'ACCA n'a pas pour mission de tous les exterminer, nous sommes actuellement en appel sur deux dossiers et espérons que le bon sens l'emportera. Le lièvre n'est pas un nuisible.

Vous devez vous douter que certains dossiers qui sont montés en épingle nous fragilisent collectivement pour faire assurer les ACCA. Les relations établies avec les MMA sont, de ce point de vue, encourageantes, mais elles doivent nous inviter à toujours privilégier la solution amiable à celle du contentieux, les sinistres sont restés stables en 2014 mais concernent encore près d'une ACCA sur dix. Il suffit parfois d'un seul dossier pour remettre en cause l'équilibre financier du contrat groupe, et la fédération ne souhaite pas être obligée d'en exclure un adhérent au motif qu'il dégrade les résultats techniques, comme c'est monnaie courante dans les assurances mutualistes. Nous avons en novembre 2013 organisé à ROCHEFORT une conférence sur le sujet avec les MMA et nos avocats, et beaucoup de choses ont été dites, devant une assistance que nous aurions voulu moins clairsemée.

Vous devez savoir que dans près d'une mise en cause sur deux, la responsabilité de l'ACCA est écartée. C'est le signe de la qualité de notre « service après ventes », et nous remercions les MMA pour leur professionnalisme.

Un dernier mot sur le suivi sanitaire, pour vous faire part que 247 des 627 examinateurs formés à l'examen initial de la venaison ont renvoyé leur bilan annuel. Cela représente un progrès pour cette deuxième année de suivi. Nous avons ainsi collecté des données sur 171 communes, contre 99 la première année.

Le volet sanitaire occupe désormais une bonne place dans nos activités et il vient d'être conforté par la loi d'avenir agricole au-delà de nos espérances. De manière très synthétique, il me reste quelques chiffres à vous communiquer sur ce thème. Dans le cadre du réseau de surveillance de la mortalité anormale du gibier, le réseau SAGIR, nous avons fait analyser 28 animaux, essentiellement des lièvres et aucune pathologie virale en dehors de la myxomatose du lapin n'a été identifiée.

Je vais à ce stade passer le témoin à Christophe BOUYER car le bilan sanitaire porte cette année de façon plus marquée sur le grand gibier, et qu'il a beaucoup à dire sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.

### **3 la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**

Effectivement le grand gibier occupe toujours un peu le devant de la scène, qu'on le veuille ou non, car la loi nous impose en contre partie du plan de chasse de veiller à ce que sa présence reste compatible avec les intérêts agricoles et forestiers.

Le volet sanitaire s'est développé dans le cadre du réseau SYLVATUB créé au plan national dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine. Notre fédération honore totalement ses engagements sur ce plan et, indépendamment du cas du blaireau qui nous mobilise depuis deux ans dans le sud ces derniers mois, le grand gibier a fait l'objet de toutes les attentions, d'autant que notre département est passé au niveau 2 de surveillance par décision de la DGAL du 29 juillet 2013. Cette décision dictée par le principe de précaution a été motivée par des cas tuberculeux sur des cheptels bovins du sud de la Charente Maritime.

Une campagne de piégeage de blaireaux a été mise en place dans une trentaine de communes de la Saintonge boisée. Même si l'espèce n'est pas nuisible et que Madame GAILLARD cherche à la faire protéger dans le cadre de la loi sur la biodiversité, nous constatons là que lorsque la santé publique est en jeu, l'Administration a vite fait de déroger à la réglementation. Les 24 tessons piégés ont été contrôlés négatifs au test de présence de bactérie de la tuberculose bovine.

Toujours au titre de la surveillance sanitaire, 33% du grand gibier tué durant la saison 2013/2014 a fait en parallèle l'objet d'une collecte et d'une analyse. Cela correspond à 2907 grands animaux et nous avons donc dès cette année atteint l'objectif de 30% proposé par notre fédération nationale. La Charente Maritime est un département leader sur ce volet sanitaire. Notre réseau de surveillance est opérationnel et a pu appliquer le protocole SYLVATUB de récupération de cadavres suspects pour examen au laboratoire départemental dans des délais de moins de 48h à compter du signalement.

S'agissant de notre sérothèque, tous les échantillons de sang collectés depuis trois saisons constituent également une mesure de précaution pour le jour où on nous demandera si le grand gibier ne serait pas à l'origine de la propagation de la fièvre catarrhale ou d'un virus dévastateur des élevages de notre département.

Au 30 juin 2014, notre banque de données était riche de 860 sérums et de 1116 rates.

Le cerf n'a présenté aucune anomalie susceptible de déclencher des mesures de police sanitaire car seules des pathologies liées à des parasites, des traumatismes ou des abcès dus à d'anciennes blessures ont été constatées. Il en est de même pour le sanglier, qui comme chacun le sait, peut tout à fait guérir de blessures et continuer de vivre et de se reproduire. C'est ainsi qu'hormis quelques cas de traumatismes ou de pleurésie, et de parasites inoffensifs, on peut affirmer que près de 95% des sangliers de notre département sont en parfaite santé avant le coup de feu éventuel d'un chasseur. Les débats qui ont alimenté la commune de la TREMBLADE sur le lien entre les *Escherichia coli* et la

mortalité des huîtres n'a donc aucune raison d'être attribué aux compagnies de sangliers. Si l'on veut sérieusement analyser les risques, il faudra aussi mettre les touristes à contribution, et nous n'imaginons pas un plan de réduction des accès à ce territoire en période estivale.

Le chevreuil a aussi fait l'objet de ces mêmes analyses. Dans 98% des cas, sa population est en bonne santé, avec plus de la moitié des anomalies relevées imputables d'anciennes blessures par plomb ou par collision routière. Nous avons là encore la certitude qu'en dehors des causes classiques de mortalités facilitées par des traumatismes ou des parasites, il n'y a pas de raison de déclencher des mesures particulières en matière de protection des élevages ou des populations. Toutefois, à la différence des autres grands gibiers, le chevreuil apparaît plus vulnérable en cas de pleurésie, de pneumonie ou de parasitisme. Les conditions météorologiques peuvent donc avoir un impact indirect.

Tant que nous sommes sur le chevreuil, nous allons aussi revenir sur les dégâts sur vignes pour vous rappeler que les choses évoluent positivement malgré un niveau qui reste important pour les indemnités. Le phénomène n'est pas nouveau et nous en parlons régulièrement à cette tribune.

Nous avons la chance de compter dans notre réseau Régis DUMONT. Ingénieur agronome en retraite et par ailleurs viticulteur à LA GENETOUBE, il nous aide depuis près de quatre ans en expérimentant des protocoles de traitement de parcelles de vignes exposées au risque de dégâts de chevreuils.

Après les essais à base de soufre pour le traitement des vignes au stade du débourrement, nous avons pu apporter la démonstration que mieux valait prévenir que guérir, car le passage à titre curatif n'apportait pas de réponse au problème. En 2014, une convention a pu être mise en œuvre et proposée à tous les viticulteurs victimes des dégâts de chevreuils. Après un cycle de réunions sur tous les secteurs concernés, les ACCA ont pu valider 46 conventions portant sur 324 hectares.

Associant dans la démarche viticulteurs et ACCA, la fédération s'est engagée à subventionner les traitements à raison de 10€ de l'hectare et à raison de 3 à 5 passages annuels. Une première année a permis d'obtenir des résultats là où les viticulteurs avaient bien joué le jeu, en traitant à pleine dose et dans le respect de la fréquence prévue. La facture des indemnités de dégâts de chevreuils est passée sur l'ensemble du département de 135 000 à 100 000€. Avec 94 dossiers contre 117 la saison précédente, cela démontre une tendance à la baisse et tout l'intérêt de ce partenariat. Là où il a pu fonctionner, les dégâts ont même été presque inexistantes alors qu'ailleurs ils étaient toujours en augmentation.

Le travail engagé avec Régis DUMONT est aussi orienté depuis plusieurs mois sur l'expérimentation de produits nouveaux mis sur le marché. C'est ainsi que le TRICO, présenté comme un produit naturel à base de graisse de mouton, est testé sur de nouvelles parcelles. Le rôle de la fédération n'est bien sûr pas d'être prescripteur et encore moins organisme de conseil. Mais nous souhaitons proposer aux ACCA des solutions pour que d'autres formes de partenariat puissent voir le jour avec la profession viticole. C'est d'autant intéressant que cela permet aussi de chasser quelques idées reçues. Les clôtures électriques ne sont en effet pas la solution, pas plus qu'une attribution démesurée de bracelets de plan de chasse car les dégâts sur vignes ne sont pas en corrélation directe avec densités de chevreuils. A SAINT SAVINIEN par exemple, nous constatons que certaines chevrettes se sont spécialisées dans les attaques de bourgeons de vignes. L'ACCA a donc du adapter ses techniques de chasse pour prélever certains individus à l'approche tout au long de la saison de chasse, avec une dotation de bracelets qui est restée stable.

J'évoquerai maintenant les résultats des plans de chasse 2013/2014 en territoire ouvert pour chacune des espèces.

Pour le chevreuil, il y a eu 6231 attributions et 5964 réalisations, soit 234 de plus que la saison précédente. On peut parler à l'échelle du département d'un nouveau record. Il existe bien sûr des disparités entre les secteurs et vous devez être conscient que lorsqu'une ACCA ne parvient pas à réaliser son plan de chasse sans aller régulièrement prospecter sa réserve de chasse, c'est qu'il est urgent de lever le pied. Si l'arrêté préfectoral permet désormais de faire le plan de chasse chevreuil en réserve sur tous les secteurs, cela mérite d'être exploité judicieusement et sans abus. Vous êtes encouragés à faire preuve de responsabilité pour gérer durablement le chevreuil sur vos territoires. Un dernier mot sur le tableau de chasse du chevreuil pour signaler le développement de la chasse à l'approche du brocard. 192 animaux ont en effet été prélevés l'an dernier, ce qui est deux fois et demie le total des brocards prélevés dans le cadre des conventions chasse vacances.

Pour le cerf, nous restons sur une présence ciblée sur 55 territoires répartis sur trois secteurs de plan de chasse. Le tableau de chasse progresse légèrement avec 283 réalisations contre 240 la saison précédente. Cela correspond à un taux de réalisation de plus de 84%, qui doit aussi nous inciter à la vigilance. Depuis juillet 2012, la fédération a renforcé sa collaboration avec les ASF pour suivre la fréquentation du nouvel éco-pont construit sur l'autoroute A 10 à hauteur de SAINT CIERS DU TAILLON. Le nouvel ouvrage, avec ses 18,50 mètres, est quatre fois plus large que le précédent construit en 1981. Il a été équipé d'appareils photos permettant de comptabiliser tous les passages d'animaux. Au terme de la dernière année de suivi, ce sont plus de 55 000 clichés qui ont révélé que l'ensemble de l'ouvrage était régulièrement fréquenté par les cerfs, mais aussi par d'autres espèces.

Avec plus d'un millier de traversées réparties de façon presque identique sur les deux sens de circulation d'Ouest et Est du massif forestier, nous avons pu constater que l'objectif de corridor à cervidés assigné à l'Eco-pont avait été atteint l'été dernier.

Sachez que la collaboration de la fédération entre pleinement dans nos missions mais marque aussi notre reconnaissance en tant qu'association de protection de l'environnement, car il s'agit d'un suivi de la biodiversité selon les termes de la convention. Cela nous vaut de faire prendre en charge par les ASF un budget de l'ordre de 10 000€ par an.

Le sanglier reste bien entendu très présent dans nos esprits et notre budget. Sur les 473 territoires concernés, 3766 bracelets ont été délivrés sur l'ensemble de la saison 2013/2014, contre 4099 la saison précédente. 2660 animaux ont été prélevés, ce qui correspond au plan départemental à une baisse de l'ordre de 13% par rapport à l'année précédente. Nous sommes donc encore loin du record de 3480 établi en 2009 et pouvons constater que le plan de chasse est bien l'outil de gestion approprié. Nous devons cependant rester vigilants car l'observation des deux dernières décennies nous rappelle que l'explosion démographique des sangliers est un phénomène cyclique lié aussi à la nourriture disponible. La fédération ne souhaite pas aller de nouveau vers des records et se trouver confrontée à des niveaux de dégâts qui viendraient remettre en cause l'équilibre actuel

Cela étant dit, nous avons le souci de mieux répondre à vos attentes pour gérer le calendrier de délivrance des bracelets pour garantir une meilleure réactivité, mais aussi une certaine forme d'égalité de traitement entre les différents secteurs. Pour y parvenir, nous avons plus que jamais besoin qu'en début de saison chacun soit suffisamment réactif et responsable pour nous adresser sa demande d'attribution initiale dans les délais prescrits, et que vos décisions de mutualisation soient



prises pour une durée minimale de trois saisons. Il ne nous est en effet pas possible de gérer des variations annuelles de références de plan de chasse, ou des demandes de changement de secteur, si nous voulons rester efficaces dans la gestion du plan de chasse sanglier. Vous devez savoir que nous avons aussi à assumer des obligations vis-à-vis de la DDTM pour présenter deux fois par an lors des CDCFS les éléments qui permettent de juger de l'état d'avancement du plan de chasse et de son application par unités de gestion.

Dans le même esprit, l'Administration veille à ce que nous communiquions régulièrement sur les dégâts de grand gibier. Je reviens donc à ce stade sur quelques chiffres qui vous ont été présentés lors de nos dernières réunions de secteur.

L'année 2013/2014 aura été marquée par une forte diminution du nombre de dossiers d'indemnisation, avec 346 contre 530 la saison précédente. Fait remarquable, aucun de ces 346 dossiers n'a fait l'objet d'un appel en commission départementale d'indemnisation. Vous savez aussi que sur le total des indemnités versées aux exploitants victimes de dégâts de grand gibier, le chevreuil pèse plus d'un tiers de la facture.

Il est en revanche un indicateur de la situation pour le moins objectif sur lequel une fois de plus nous attirons votre attention. L'évolution des surfaces agricoles détruites par le grand gibier permet d'avoir une idée précise et assez fidèle de la situation, car elle n'est pas en lien avec les fluctuations des cours des marchés des denrées, où désormais la spéculation est de mise.

En 2013/2014, sur l'ensemble de la Charente Maritime, la fédération a indemnisé les dégâts de grand gibier à hauteur de 117 hectares détruits, contre 151 la saison précédente. A l'échelle des productions départementale, c'est donc extrêmement modeste, et atteste de la qualité globale de notre politique de prévention. Ce bon chiffre est donc aussi le votre.

En matière d'indemnisation de dégâts de grand gibier, nous sommes aussi confrontés à une nouvelle donne avec la réforme de la procédure qui fait suite à un décret du 23 décembre 2013. Ce texte a commencé à produire ses effets. Le niveau de franchise pour les demandes d'indemnisation est passé de 76 à 250€ ou à défaut à 3% de la surface de la parcelle. En contre partie, l'abattement sur l'indemnité retenue n'est plus de 5 mais de 2%.

Dans le souci d'entretenir de bonnes relations avec le monde agricole, nous avons mis en œuvre cette baisse du taux de franchise et n'avons pas encore fait application de ce seuil qui a vocation à écarter les « petits dossiers ». Nous n'avons pas davantage ouvert la chasse aux abus qui est désormais possible dès qu'une demande d'indemnisation dépasse de plus de cinq fois le montant de la perte de récolte réellement calculée après estimation.

Le texte donne à la fédération le droit de réclamer le remboursement des frais d'expertise à l'exploitant qui aurait fait une déclaration abusive. Ce n'est plus en effet la somme déclarée mais la surface qui détermine l'application de cette procédure de remboursement. Nous nous sommes contentés cette première année d'une information aux quelques cas qui se sont présentés.

Avant de laisser mon collègue Daniel RENOLLEAU poursuivre ce rapport d'activités, je souhaiterais conclure en signalant de nouveau le souci qui se présente à nous pour gérer les sangliers dans le secteur de MONTLIEU LA GARDE. Le déficit de protection de la RN 10 et l'embroussaillage constaté régulièrement par nos agents avec nos adhérents nous inquiètent. Avec l'avancement de

la construction de la ligne LGV, nous aurons bientôt entre MONTLIEU, BEDENAC et MONTGUYON un havre de paix pour les sangliers, qui pourrait s'avérer être un « triangle des Bermudes » pour les collisions routières. Comme c'est le cas avec les ASF, je souhaiterais que le partenariat se développe avec le Département et avec LISEA pour que les abords de la RN 10 et ceux de la LGV soient sécurisés. Les chasseurs n'ont pas en effet à servir de boucs émissaires quand les assureurs ou les avocats des victimes chercheront à envoyer la facture.

Je termine mon propos en vous rappelant que toute la fédération reste mobilisée pour la préservation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique voulu par la loi.

Comme disait SENEQUE, il n'y a pas de vent favorable au bateau qui n'a pas de destination, et en matière de grand gibier, nous savons que l'objectif est de conserver des populations de grand gibier adaptées à votre implication et à la capacité d'accueil de notre département. C'est le cas actuellement et c'est un succès collectif. Cette situation d'équilibre est rendue possible grâce à la solidarité financière entre les territoires et les chasseurs de grand gibier, sans qu'il soit nécessaire de créer des impositions supplémentaires. Faisons en sorte que cela dure en ne laissant pas s'installer de discussions essentiellement motivées par des intérêts particuliers.

Je vous remercie de votre attention et passe le relais à Daniel RENOLLEAU

## **LA FORMATION**

La formation constitue toujours un secteur en progression au sein de notre fédération. Elle reste fondamentale pour l'avenir de la chasse et celui de notre réseau associatif. Vous devez savoir que nos installations de SAINT JULIEN DE L'ESCAP ont été occupées 112 jours la saison dernière, ce qui correspond à la moyenne de ces cinq dernières saisons.

J'évoquerai d'abord la formation des candidats à l'examen du permis de chasser. Le redressement amorcé depuis 2007 s'est heureusement confirmé, puisque nous avons constaté à l'issue des épreuves que le nombre de nouveaux chasseurs potentiels était passé de 275 à 317.

L'exercice écoulé a été marqué par la transition avec la mise en place de la réforme de l'examen en une épreuve unique. Nous avons constaté que la mise en place de cette réforme n'allait pas sans aggraver les taux de réussite au plan national, essentiellement en raison du barème et d'un système ne permettant plus de conserver le bénéfice de la théorie puisque l'examen se joue en une seule épreuve combinée intégrant la pratique. Nous nous en sommes plutôt bien sortis au final avec près de 74% de reçus en 2014 selon les résultats publiés par l'ONCFS, soit plus de trois points de mieux que la moyenne nationale. Il est important toutefois que vous sachiez que le personnel de la fédération est mobilisé tout au long de l'année pour assurer jusqu'à 34 journées de formation, auxquels il faut ajouter autant de jours pour les examens, et que la réforme a engendré 30% de temps de préparation supplémentaire à consacrer à chaque candidat.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler que nous essayons aussi de motiver les candidats en offrant aux meilleurs d'entre eux une sortie de découverte des modes de chasse.

Le renouvellement de la convention entre l'ASCGE et le Conservatoire du Littoral n'a pas permis de continuer à organiser sur la rive droite de l'Estuaire de la Gironde une battue aux sangliers avec les

jeunes. C'est une chose que nous regrettons mais qui est le résultat de la volonté de l'ASCGE. La fédération a pu diversifier les sorties de découverte auprès des jeunes chasseurs. La chasse de la bécasse à ROMEGOUX et plus récemment la chasse du lapin au furet sur l'île de Ré sont venues compléter les nuits de chasse à la tonne.

Nous pouvons au passage saluer l'élan qui a été donné à l'Association des jeunes chasseurs l'an dernier. Elle a organisé des sorties de découverte de son côté pour faire découvrir le déterrage et elle contribue à aider les nouveaux chasseurs à faire leurs premiers pas en complément avec les actions fédérales.

En matière de formation, sachez que celles-ci sont toujours gratuites car financées avec le timbre fédéral. Nous avons au cours de l'exercice écoulé formé 62 chasseurs au tir d'été du renard, et le succès de cette formation créé il y deux ans se confirme encore cette saison.

Elle complète de ce point de vue la formation des piégeurs, qui a concerné 127 personnes sur les six sessions organisées dans notre centre de Saint Julien de l'Escap. Cela correspond à une hausse de 50% du nombre de stagiaires. Je tiens à remercier l'AGRP pour l'appui qu'elle apporte à ces journées aux côtés des moniteurs de piégeage de la fédération.

Avec le concours de l'ONCFS, nous avons aussi continué à former à titre initial dans le

cadre de deux jours de formation 12 nouveaux gardes chasse particuliers. Les bonnes relations entretenues avec la fédération départementale des gardes en activité nous ont conduits à plancher sur des journées de remise à niveau, mais nous n'avons pas eu assez de volontaires pour en organiser une au cours de l'exercice 2013/2014.

Nous avons aussi formé dans le cadre d'une session annuelle 12 nouveaux chasseurs à l'arc, avec le concours de l'association des archers de la région, et nous avons depuis l'an dernier en Charente Maritime passé le cap des 200 archers en activité pour ce mode de chasse.

Les nouveaux présidents d'ACCA font aussi l'objet de toute notre attention, car leur mission n'est pas toujours facile. Dans la chasse comme ailleurs, le bénévolat a tendance à s'essouffler.

12 nouveaux élus, ou parfois anciens élus qui reprenaient du service pour la bonne cause, ont ainsi été accueillis à la fédération en juillet pour une journée consacrée à la gestion de l'ACCA et à l'organisation des battues. Cette formule, qui permet aussi de beaucoup échanger avec les élus et les professionnels fédéraux, rencontre un vrai succès auprès des participants si l'on en juge par leur appréciation. On ne peut que regretter que tous les invités ne viennent pas, car aujourd'hui ce sont près de 5% des bureaux d'ACCA qui sont renouvelés chaque année, parfois au terme d'une crise interne où les nouveaux élus n'ont pas vraiment eu le temps de viser le cahier de consignes de leurs prédécesseurs.

Trois nouveaux stages ont été mis sur pied l'an dernier. Un premier consacré au tir des corvidés a rencontré un franc succès, puisque ce ne sont pas moins de 112 personnes qui ont suivi les trois sessions au printemps dernier. Parmi elles, des agriculteurs qui ont compris tout l'intérêt de ce type d'intervention aux abords des semis pour effrayer non seulement les corbeaux ou les corneilles mais aussi les pigeons. Un deuxième stage a été remis au goût du jour sur le thème général de la sécurité, tant en battue qu'en action de chasse individuelle. Le contenu de cette formation a été totalement

renové et a donné lieu depuis à des sessions qui se sont déroulées en période de chasse, de manière à faciliter la mise en application des conseils et des consignes diffusées aux participants.

Une dernière nouveauté s'est inscrite à notre programme, avec la journée de formation proposée aux ACCA et exploitants agricoles sur les couverts environnement faune sauvage. Organisée avec le concours de la DDTM, de la Coopérative régionale en faveur de l'agriculture biologique et de spécialiste des insectes, cette formation a permis de tisser des liens et de promouvoir les bandes enherbées, jachères et autres inter-cultures.

Il nous arrive aussi d'aller former hors de nos murs. La formation des examinateurs à l'examen initial du gibier constitue désormais un rendez vous annuel. Cette formation se déroule idéalement avec une partie dans les installations de l'abattoir de SURGERES. L'année écoulée a permis à 40 candidats sur deux sessions de venir grossir les rangs d'un réseau qui compte désormais 627 personnes et couvre la majeure partie du département.

Une dernière formation, payante cette fois, mérite aussi votre attention. Il s'agit de celle conventionnée avec les Procureurs et l'ONCFS afin de permettre à des chasseurs verbalisés de suivre une journée de sensibilisation aux règles de gestion et aux règles de sécurité. Sur la saison 2013/2014, deux stages ont été organisés pour 25 personnes. Rappelons ici que ces stages interviennent dans le cadre d'une composition pénale, pour des infractions mineures et pour des non récidivistes. Il ne s'agit pas là de condamnation mais d'une mesure alternative aux poursuites pénales qui peuvent être de, par la loi, beaucoup plus sévères. Il n'est pas inutile de rappeler que la décision de suivre un stage est prise par le Procureur avec l'accord du chasseur. La Charente Maritime a été à l'avant-garde de ce dispositif depuis 2007, qui s'applique désormais dans une quarantaine de départements, et nous en sommes ici à près de 190 stagiaires depuis que ce dispositif existe.

## **LA COORDINATION ET L'APPUI TECHNIQUE AUX CHASSEURS**

Tous les chasseurs apprécient le service rendu dans le cadre de la validation des permis de chasser.

Le fait que la fédération permette la validation non seulement par courrier, mais aussi par internet et sur place aux heures d'ouverture des bureaux est une offre de service qui va au-delà de nos obligations vis-à-vis de cette mission de service public. Il en va de même pour la simplification proposée en souscrivant simultanément l'assurance chasse obligatoire. La souscription de l'assurance individuelle de notre partenaire, les MMA, intéresse désormais plus de 10 000 chasseurs. Rappelons qu'elle est gratuite pour les nouveaux chasseurs en Charente Maritime.

Vos habitudes de validations évoluent aussi à l'image de notre société. Vous avez été 5461 à opter pour la validation par internet, alors que 3343 transactions ont été enregistrées sur place, faisant chuter à peine 56% le volume des validations par courrier.

La saison s'est achevée avec 20960 validations pour une saison complète, auxquelles s'ajoutent les 443 validations temporaires. Notre fédération reste donc non seulement en tête des associations de la Charente Maritime en nombre d'adhérents, mais elle reste aussi un département où il fait bon chasser. Nous avons en effet comptabilisé 1538 adhérents venus d'autres départements, et les 91 brocards prélevés dans le cadre de l'offre chasse-vacances témoignent de notre attrait pour le développement d'un tourisme cynégétique compatible avec un cadre associatif.

Au titre de l'appui aux adhérents territoriaux, mis à part l'effort d'accompagnement des propriétaires de mares de tonnes évoqué tout à l'heure pour les procédures de remplissage prévues par la loi sur l'eau, il est important de signaler deux actions.

La première concerne le suivi par la fédération du renouvellement des baux de chasse sur le domaine public maritime. L'instruction du dossier nous a mobilisés au printemps dernier et nous défendons l'Association de chasse maritime face à une nouvelle offensive de l'Administration, influencée par la LPO, visant à faire interdire à la chasse de nouvelles portions de notre littoral. Avec le projet d'interdiction définitive de la chasse sur le secteur des vasières de SAINT FROULT et sur la baie d'YVES, nous nous sommes retrouvés face à un projet de bail inacceptable où le loyer allait être porté à 8200 €, soit une hausse de 17%. Sur les 463 kilomètres de côtes de notre département, nous en arrivons à moins de 40% où la chasse resterait autorisée, et à 8% où elle serait possible dès l'ouverture anticipée. Ce nouveau bail, toujours non signé à ce jour, aurait dû prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet dernier pour une nouvelle période de neuf ans. La préfecture n'a toujours pas répondu à notre mémoire déposé devant le tribunal administratif de POITIERS.

L'appui aux sociétés de chasse se traduit aussi avec le contrat d'assurance groupe qui nous lie depuis maintenant trois ans aux MMA. Vous êtes 352 associations communales ou privées à en bénéficier.

Dernier point sur ce chapitre, la qualité du service de surveillance des territoires et de prévention du braconnage. Nos huit agents de développement sont disponibles pour un service ouvert sept jours sur sept en période de chasse et assurent une vraie police de proximité. Ils ont contrôlé l'an dernier 1050 chasseurs individuellement, et sont passés sur 364 communes. Au final, ils ont dressé 35 procédures, intéressant 38 personnes, et essentiellement pour des contraventions. Cela montre bien que leur travail passe aussi par de la prévention et du conseil.

### **LA COMMUNICATION ET TOUT CE QUI RELEVE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.**

Ce dernier volet des activités de la fédération est l'occasion de rappeler notre reconnaissance préfectorale en tant qu'association de protection de l'environnement, et le renouvellement de l'agrément dont nous bénéficions grâce à notre fédération nationale pour accueillir des jeunes en service civique.

Les personnes accueillies dans ce cadre à la cabane de Moins, ont souvent pu être embauchées en CDI dans une autre fédération, signe du succès d'une mission confiée en phase avec leur projet d'avenir. Le souci nous vient d'ailleurs du turn-over important sur ce type de poste de volontaire, et pour faire fonctionner le programme des animations, nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien du Département pour l'embauche d'un animateur saisonnier en période estivale.

La cabane de Moins a retrouvé un niveau acceptable de fréquentation avec 3850 personnes ayant participé aux visites guidées pour l'année 2013/2014.

Le soutien de nos partenaires reste indispensable pour continuer à développer des animations et une communication renouvelées. Le potentiel est là, car tous les visiteurs, chasseurs ou non, repartent satisfaits.

Toujours dans cet esprit d'ouverture au grand public, nous avons poursuivi des opérations désormais bien ancrées dans notre calendrier, telles que la journée de la chasse des trois magasins DECATHLON, la fête de la chasse du DOUHET, la semaine de la chasse au lycée hôtelier de LA ROCHELLE, qui bénéficie désormais d'une vraie reconnaissance par l'Inspection académique puisqu'elle en assure la publicité auprès des autres lycées.

Nous avons aussi profité du Carrefour des Communes en juin 2014 pour consolider nos liens avec l'Association des Maires du département. Dans le cadre du cinquantenaire de la Loi VERDEILLE, nous avons pu lors de cette manifestation diffuser une nouvelle plaquette sur les ACCA et communiquer avec les nouveaux maires élus quelques semaines plus tôt.

En interne, le développement de l'espace privé réservé aux adhérents sur notre site internet a été bien apprécié. La fréquentation du site lui-même a continué de croître, avec 62 156 visiteurs différents, soit une hausse de plus de 20% en un an. La newsletter mensuelle est apparue comme bien utile et génératrice d'économies de papier et de courrier. Vous étiez en effet plus de 9227 abonnés, ce qui marque là aussi une progression du même ordre.

Nous avons aussi perpétué le lien avec la presse agricole avec la page chasse consacrée le dernier vendredi de chaque mois dans *l'Agriculteur Charentais*.

Enfin, le succès de la revue *Chasseur en Poitou-Charentes* ne se dément pas, même si nous vous rappelons régulièrement l'intérêt de la procédure d'abonnements collectés. L'objectif de repasser au dessus des 12 000 abonnés individuels a été atteint. Sa crédibilité tient aussi au fait qu'il ne s'agit pas de communication institutionnelle mais d'information politique et générale destinée aux chasseurs.

Nous avons enfin mené une réflexion sur la manière de coupler l'information des chasseurs et celles du grand public avec la chaîne de télévision rochelaise CELA TV. Le contrat de coproduction signé en septembre 2013 nous a permis d'œuvrer pour que pas moins de dix reportages de 3 minutes sur la chasse et les chasseurs soient diffusés très régulièrement sur cette chaîne, puis sur notre site internet. L'arrêt de diffusion de la chaîne nous a amenés à poursuivre cette collaboration avec la société INPROD TV, car nous avons eu des retombées très positives de ces portraits de chasse et de la ligne éditoriale que nous avons choisie. Vous allez en conclusion de ce rapport d'activité avoir un nouvel aperçu de ce travail de longue haleine, avec un sujet sur la chasse à l'arc. Ce mode de chasse est légalisé en France depuis 20 ans, c'est donc l'occasion de le mettre à l'honneur. Je vous remercie de votre attention.

**( diffusion du sujet sur la chasse à l'arc, qui est légalisée depuis 20 ans et mérite d'être mise à l'honneur aujourd'hui.)).**